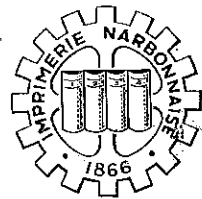


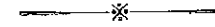
COMMUNE DE GRUISSAN

Bulletin d'Information

Administration Municipale
Octobre 1947 - Avril 1953



Conseil Municipal



MM.	BATUT Félicien	maire
	COMBRES Albert	adjoint
M ^{me}	GIMIÉ Baptistine	conseiller
MM.	ALLÉON Faltoni	»
	AMBERT Vincent	»
	ANIORT Benjamin	»
	AZAIS Jules	»
	BÉNOSA Salvador	»
	BERTHOMIEU Etienne	»
	GARRIGUE Edouard (décédé) ..	»
	GIMIÉ Julien	»
	LAFFAGE André	»
	MILHÉ Léon	»
	PAGÈS François	»
	SATCHÉ Pierre	»
	TAILLADE Baptiste	»



GRUISSANAISES...

GRUISSANAIS...

Le Maire et le Conseil Municipal de Gruissan ont l'honneur de vous présenter un compte-rendu, nécessairement restreint, de leur activité municipale de 1947 à 1953.

Faisant un large tour d'horizon de l'œuvre, accomplie en commun dans un esprit constant de bonne camaraderie et de concessions réciproques, nous avons essayé d'en extraire l'essentiel et rester toujours objectifs dans nos affirmations. Les quelques chiffres cités en référence sont d'une extrême exactitude et peuvent être contrôlés à tout moment.

Deux mots résument le caractère de la tâche terminée : ASSAINISSEMENT, MODERNISATION.

A vous de les rechercher dans les divers articles traités.

Travail administratif

Toute l'œuvre municipale n'a pu éclore et devenir pratiquement réalisable que grâce à un travail administratif intense. D'octobre 1947 à décembre 1952, le Conseil Municipal a tenu 60 réunions, élaboré 344 délibérations, signé 18 marchés ou traités de gré à gré.

Etablissement du Budget Communal

L'étude, la préparation et la confection de ce document dont dépend systématiquement toute l'activité municipale a fait l'objet des soins les plus attentifs de la municipalité.

C'est après une analyse profonde des possibilités financières et des nécessités matérielles que le Conseil Municipal a toujours délibéré dans un esprit aussi judicieux que constructif.

Aussi bien, le Conseil peut-il soutenir dans ce domaine toutes les comparaisons.

A titre documentaire et pour une information objective et non moins précise le Conseil Municipal soumet à l'appréciation de ses administrés le tableau ci-dessous.

Tableau comparatif de deux exercices financiers
1° 1939 - 2° 1953

	1939	1953
Indice d'augmentation du coût de la vie. Base : salaire employés municipaux.....	1	42
Indice d'augmentation des impôts communaux	1	37
Sur la totalité des recettes communales, pourcentage prélevé par l'impôt communal sur les contribuables	71,5 %	58 %
Création de recettes n'affectant pas le contribuable local.....	1	25,8

Pourcentage budgétaire englouti par les charges obligatoires : traitements employés, assistance, assurances, contributions, etc..... 22,9 % 38,1 %

Pourcentage d'affectation de crédits prélevés sur la totalité des ressources de la commune et destinés à des travaux d'aménagement ou d'entretien y compris la vicinalité 40 % 50 %

Le tableau chiffré ci-dessus et parfaitement contrôlable démontre clairement que par rapport aux années de référence et en fonction du coût relatif de la vie, la charge des contribuables est légèrement diminuée en 1953.

Cela nous inclinerait à penser qu'au cours de ces deux exercices la capacité des réalisations devrait s'équilibrer.

S'il n'en est pas ainsi, et personne ne peut en douter, il est aisé de conclure que seule la différence des méthodes administratives, appliquées par le Conseil Municipal actuel, provoque exclusivement les incidences heureuses qui se répercutent dans ce que l'on peut légitimement appeler LA RENAISSANCE GRUISSANAISE.

Renouvellement du bail de location des lais et relais de la mer

C'est au Conseil Municipal actuel qu'a incombé la charge de renouveler ce bail. Conscient d'avoir bien défendu les intérêts de la population gruisanaise, le Conseil soumet à votre appréciation les conditions principales dans lesquelles il a souscrit à cette obligation le 23 décembre 1949 :

1° Au lieu d'être une redevance annuelle fixe payée par la Société des Salines de l'île St-Martin, la location

des lais et relais devient une redevance à échelle mobile basée sur l'indice général des prix sur le plan national.

1949	1950	1953
(avant renouvellement)	(1 ^{re} année de renouvellement)	
35.000	1.000.000	1 410.000

2^o La Société des Salines prend à sa charge l'entretien du chemin reliant le village à l'étang de l'Ayrolles.

Les lais et relais de la mer, côté terrains de Mateille, ont également été loués, dans les mêmes conditions :

1951 (1 ^{re} année)	1953
150.000	167.000

Employés communaux

Les employés communaux (8 permanents et 3 auxiliaires), la plupart en fonction depuis une dizaine d'années, ont été titularisés dans leurs emplois respectifs. Le 22 Mars 1949, le conseil leur a octroyé des statuts qui donnent des règles précises quant à leur recrutement, leur avancement (ancienneté ou au choix), la discipline, les peines encourues, mais constitue également, pour eux, leur instrument de défense.

Les traitements alloués en 1947, incompatibles avec leurs charges, leurs responsabilités, et aussi le coût de la vie, ont été peu à peu révalorisés, et multipliés par 3.

C'est dans un esprit constant de bonne entente, de camaraderie parfois, et de collaboration étroite, que Conseillers municipaux et Employés communaux ont œuvré dans l'intérêt général des administrés.

Matériel communal

Le matériel communal, presque inexistant il y a quelques années, s'est enrichi d'un nombre important d'unités représentant de nos jours une valeur non négligeable. Les grands travaux, comme les petits services, peuvent utiliser maintenant un matériel adéquat :

— une drague suceuse sur ponton, avec accessoires, a permis de désensabler l'entrée du canal.

— un canot de sauvetage à moteur, indispensable pendant la saison balnéaire.

— un camion à benne basculante, instrument incomparable de travail et source d'économies budgétaires. (v photo)

— outils divers de terrassement, de transport de matériaux, émondage, fauchage pour employés du service extérieur et ouvriers.

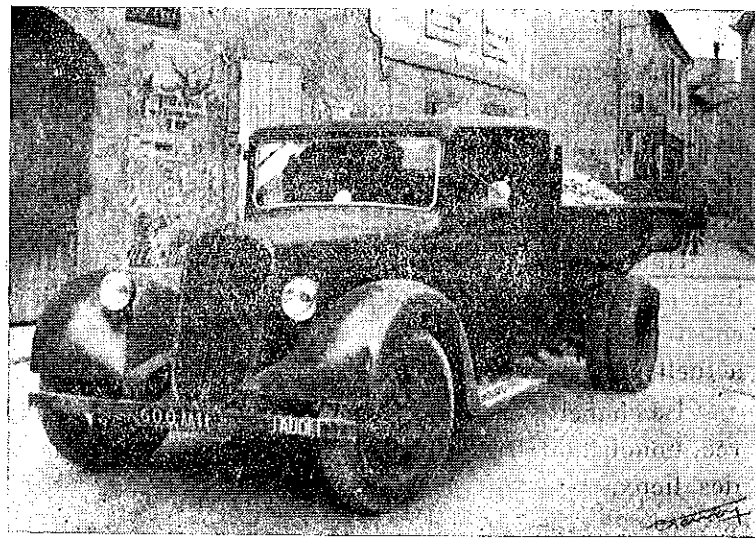
— estrade démontable en vue des manifestations de plein air.

— tentures et accessoires pour corbillard.

— drapeau de la Mairie de Gruissan et décorations diverses pour fêtes.

— projecteur puissant, extincteurs d'incendie dans tous les bâtiments communaux.

— mobilier de mairie et accessoires de bureau modernisés machines à écrire, classeur, appareils de chauffage électrique, sièges pour salle des mariages, tableaux d'affichage).



Signal d'Alarme

Des appareils de signalisation par voie de sonorisation ont été installés et il convient de s'en rapporter à la satisfaction de la population pour se dispenser de commenter longuement le bien-fondé de cette réalisation.

Cela figure une preuve supplémentaire, si c'était nécessaire, du désir du Conseil d'œuvrer d'une manière constructive et moderne

Bâtiments Communaux

L'ensemble des bâtiments communaux a fait l'objet de réparations importantes.

Les travaux entrepris à la mairie par l'ancienne municipalité furent terminés et complétés sous nos auspices :

— Les boiserie réparées, l'installation électrique renouvelée, les peintures refaites.

— Le couloir d'entrée de la mairie remis en ordre et aménagé correctement pour satisfaire les besoins d'informations de nos administrés.

Le presbytère fut installé pour permettre une vie décente et relativement confortable à notre locataire, le vieux curé de Gruissan, jusqu'alors contraint de vivre dans un amas de ruines.

Des réparations locatives ont été faites dans les appartements privés de madame la receveuse des P. T. T., dans l'immeuble contigu à l'usine électrique, dans l'immeuble cédé à la commune par son Bienfaiteur Maître RACHOU.

Nous devons signaler particulièrement les réparations importantes faites à l'église de Gruissan et notamment la construction d'un escalier en ciment armé qui permet actuellement l'accès aux tribunes.

La chapelle de Notre Dame des Auzils a été restaurée, nonobstant les difficultés que comporte la situation des lieux.

Entretien du Cimetière

Le cimetière a fait l'objet de l'attention respectueuse du Conseil :

— Les concessions communales parfaitement entretenues.

— L'ulle d'entre elles, rattachée au culte et sise à l'entrée du cimetière vieux, complètement restaurée.

— Les murs de clôture réparés et maintenus en bon état.

— Le chemin d'accès, toujours délabré par les eaux de pluie, et les murs des propriétés voisines menaçant de s'écrouler, le Conseil a fait aménager l'écoulement des eaux et construire à l'entrée une dalle en ciment armé à usage de reposoir, utilisée par les familles, selon la coutume pour remercier à l'issue des enterrements.

— Un plan de lotissement établi par la municipalité a permis de remettre en ordre l'état des concessionnaires.

Observons que le Conseil a présidé à l'organisation des obsèques des Anciens combattants morts pour la France pendant la dernière guerre, et ce, avec le précieux et dévoué concours de Monsieur Rachou Eugène, Président de la Section Locale des Anciens Combattants.

Assurances diverses

Les bâtiments communaux ont été réévalués, le personnel travaillant pour la Commune et les Conseillers municipaux assurés contre les accidents du travail, enfin le matériel acquis (camion, bateau de sauvetage, suceuse) garanti pour des sommes très importantes. Toutes ces assurances nécessitent des cotisations annuelles très élevées.

Subventions

Outre les subventions accordées hors de la Commune à des organismes culturels, sociaux et humanitaires (dispensaire, Centre d'Orientation professionnelle, Pupilles de l'Ecole Publique, Institut Bouisson Bertrand Spéléo-Club), le Conseil Municipal subventionne annuellement toutes les sociétés existant dans notre village, et faisant preuve de quelque activité. Les associations nouvellement créées (Réveil Gruissanais, Bibliothèque populaire) l'ont été grâce à une aide importante du Conseil Municipal.

Eclairage public

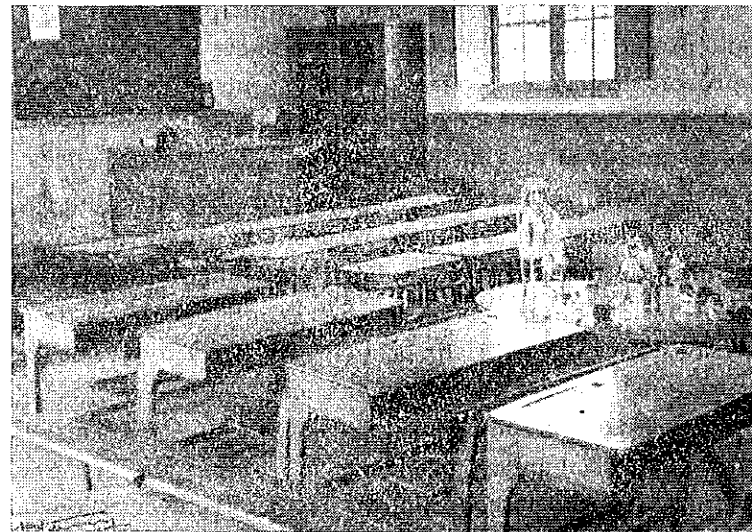
La municipalité s'est préoccupée d'éclairer convenablement les rues et places du village. L'installation générale aurait besoin d'une révision complète. Dans l'état actuel, elle consomme une grande quantité d'ampoules. Des installations spéciales d'éclairage intensif ont été aménagées place Maréchal Joffre et avenue du Général Azibert.

L'électrification des écarts est aussi un problème de longue haleine et demandant d'importants capitaux. L'étude complète en a été effectuée en 1948 par les services de l'Electricité de France (l'étude seule a coûté 200.000 frs)

Enseignement

Un gros effort a été entrepris et mené à bien dans les Ecoles Publiques, pour le plus grand bien de l'enseignement et des écoliers :

- entretien périodique des classes — doublage en briques des murs et cloisons de l'Ecole des Filles.
- goudronnage de la cour des Filles (celle des garçons le sera prochainement, les crédits en étant assurés).
- appareils de chauffage — éclairage révisé.



Une classe de l'Ecole Maternelle

- mobilier entièrement renouvelé pour les 6 classes. (v. photos)
 - matériel d'enseignement : compendiums métriques, scientifiques, appareil de projection et films, matériel d'Ecole Maternelle, globes, cartes.
 - fournitures scolaires de qualité périodiquement renouvelées.
 - bibliothèques scolaires peu à peu reconstituées.
 - arbre de Noël pour l'Ecole Maternelle.
 - stade scolaire de basket, matériel d'éducation physique, tenues sportives pour l'équipe de basket.
 - contrôle médical scolaire, examens de radiographie gratuits.
 - subvention d'études aux élèves fréquentant les Ecoles Publiques de Narbonne.
 - subvention annuelle à la Caisse des Ecoles.
- Un projet de construction d'un groupe scolaire a fait l'objet de multiples démarches et d'un volumineux dossier.
- Voici un historique succinct de ce projet :

1^{er} Septembre 1950 : le Conseil Municipal approuve l'avant-projet établi par M. Gibert, architecte à Narbonne, qui prévoit de grosses réparations au bâtiment actuel de l'Ecole des Garçons devant abriter également l'Ecole des Filles, et une construction neuve pour l'Ecole Maternelle.

30 Janvier 1951 : Les services techniques du Ministère de l'Education Nationale refusent l'avant-projet et préconisent la démolition complète du bâtiment existant.

Le projet de construction du groupe scolaire de Gruissan obtient le n° 3 sur la liste de classement des constructions scolaires départementales.

Octobre 1951 : Partant sur ces nouvelles directives, les architectes Chappay et Reverdy présentent un 2^e avant-projet. Son prix trop élevé le fait refuser (avec raison) par la Commission départementale.

Mars 1952 : Ces mêmes architectes revisent leur projet et le ramènent à des prix normaux. (3^e avant-projet)

Entre temps, le projet a reculé et est passé n° 13 sur la liste de classement.

Mai 1952 : L'architecte Conseiller Technique de l'Aude, sur invitation de M. le Préfet, et après une visite



Classes de Garçons

à Gruissan, établit un rapport d'après lequel la démolition du bâtiment existant s'avère inutile. Les services techniques du Ministère se rangent à son avis. (Juin 1952) Nous en revenons donc au 1^{er} avant-projet de Septembre 1950. Que de temps perdu, que de paperasse inutile !

Nous posons deux questions :

— pourquoi avoir attendu si longtemps pour nous imposer en 1952 ce que nous désirions en 1950 ?

— pourquoi avoir refusé le 3^e avant-projet (Mars 1952) alors que d'autres groupes se construisent actuellement sur des bases équivalentes ?

Nous voudrions être certains que les constructions scolaires répondent à des préoccupations strictement scolaires.

Reconstruction de la Plage

Notre station estivale complètement détruite pendant les années de l'occupation a fait l'objet des préoccupations du Conseil qui s'est employé à sa résurrection.

A ce jour, plusieurs centaines de chalets sont reconstruits et, pendant la saison, notre belle plage retrouve son activité rayonnante.

D'importants travaux ont été exécutés :

— Dégagement des barbelés entreposés par les allemands à l'intérieur du périmètre de reconstruction.

— Balisage des pistes utilisées comme voies d'accès.

— Organisation d'un service de sécurité pour les baigneurs.

— Organisation d'un service de salubrité (enlèvement des immondices).

— Réfection de la jetée (côté plage).

— Construction de W-C publics pourvus d'une fosse étanche.

— Soulignons plus particulièrement la réfection complète de la chaussée en bordure du canal du Grazel ; cette route rechargée et goudronnée, permet d'établir toute l'année la relation entre Gruissan village et la plage.

La plage représentant une source appréciable de revenus, la commune se doit dans un proche avenir de provoquer l'électrification de la station, et de la pourvoir d'un indispensable régime d'adduction d'eau potable.

Le Conseil peut dans le présent s'enorgueillir d'avoir, par son activité permanente et résolue, recréé la station, faisant ainsi le bonheur d'une multitude d'administrés saisonniers qui sont cependant désormais appelés à participer aux charges qu'assume la collectivité gruisanaise.

Notre activité en faveur des Pêcheurs

Le Conseil s'est préoccupé en premier lieu de procéder à l'extraction des Picux Rommel qui disséminés sur la côte, gênaient l'activité des pêcheurs.

C'est avec le concours bénévole et dévoué des intéressés que cette opération a été menée à bien.

La Commune a fait ensuite l'acquisition d'une drague-suceuse qui permet, dans le besoin de désensabler l'entrée du canal du Grazel.

Une bordure du port a été élargie et cimentée pour faciliter leur travail.

En outre, comme il est dit par ailleurs, le chemin d'accès à l'étang de l'Ayrolles sera désormais maintenue en état de circulation parfaite par la société salinière.

Entretien des chemins communaux

Le Conseil Municipal qui s'est souvent penché sur ce problème a fait réaliser d'important travaux.

Il convient de citer en premier lieu la réfection du

pont métallique et du tronçon de route allant de la Place du Souvenir au carrefour de La Foun. L'exécution de ce travail provoqua la classification de cette chaussée dans la voirie départementale.

Le Conseil a fait procéder à la création d'une relation directe entre la route de Narbonne et la Cave Coopérative de Vinification.

D'importants travaux ont été effectués sur le chemin de Tintaïne dans la partie située au lieu dit « La Sagne »

Le chemin de Capoulade a été déplacé sur toute sa partie basse et submersible.

Désormais, cette voie située en bordure de l'étang, sera définitivement hors d'eau et normalement praticable à toute époque de l'année.

Le passage, jusqu'alors très défectueux, qui amorce le chemin du Bouis, a été rechargé et mis en état de route.

Le chemin communal, de Gruissan Plage a fait l'objet de travaux importants de rechargement et de goudronnage.

Enfin d'une façon générale, la main-d'œuvre locale a été fréquemment employée sur l'ensemble des chemins communaux.

Il est prescrit aux termes du bail renouvelant la location des lais et relais de la mer à la Société des Salines, que cette dernière assumera l'entretien du chemin de l'Etang de l'Ayrolles sur toute sa longueur.

Nous pouvons observer que la société précitée, a d'ores et déjà, honoré ses engagements en effectuant d'importantes réparations sur cette voie au lieu dit passage de Gamarre, où la chaussée était impraticable, sur la partie allant de la carrière au chemin de Graniès.

En outre, ne négligeons pas que le Conseil, en faisant adhérer la commune au Syndicat de Voirie de la Région Narbonnaise, lui a permis de devenir co-proprie-

taire d'un important matériel comportant en particulier un rouleau compresseur.

Cette affiliation permettra dans l'avenir d'effectuer à des prix très réduits, des travaux tels que ceux tout récemment exécutés à Gruissan. Chemins vicinaux rechargés et créés: 1750 mètres.

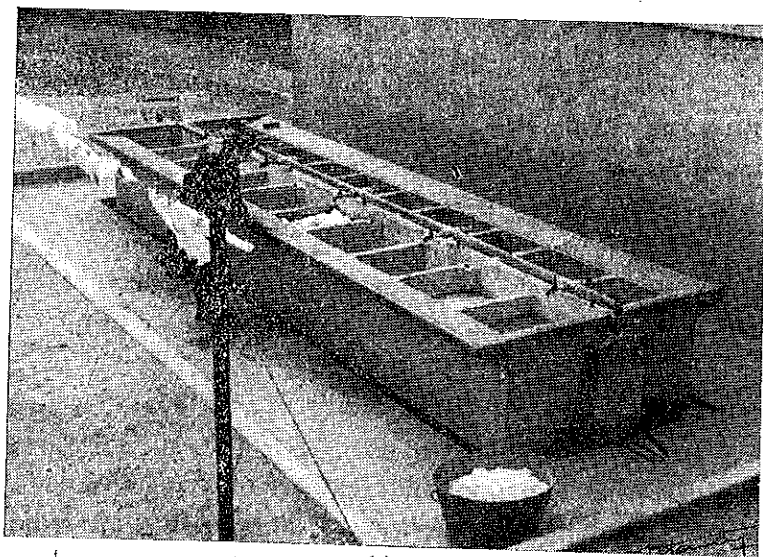
Construction d'un lavoir public

Une très ancienne revendication des habitants du quartier de la « VENDÉE » devait être satisfaite.

Il s'agissait de la construction d'un lavoir public indispensable pour faciliter le travail des mères de famille.

N'est-ce pas dans ce quartier que nous comptons le plus grand nombre de familles nombreuses ? Et il suffit de voir quelquefois cette multitude de gamins jouant après la sortie de l'école pour comprendre la besogne imposée à la maman pour que le lendemain le petit tablier soit propre en rentrant en classe.

L'insistance justifiée de nos collègues Laffage et Azais devait amener le Conseil à prendre une décision favorable au projet de la construction sus-dite.



Il fut établi par un homme de l'art et selon des conceptions propres à sauvegarder toutes les mesures d'hygiène que l'on devait considérer.

Si deux lavoirs publics sis aux extrémités du village n'avaient pu jusqu'alors répondre aux besoins de la population, la mise en œuvre de ce troisième et son entrée en service répondit à la satisfaction générale.

Ce lavoir est abrité des vents dominants par la construction d'un mur de protection édifié dans le sens de sa longueur et l'installation plus récente d'un étendoir complète cette réalisation.

Le Conseil a ainsi satisfait à des besoins aussi impératifs que pressants.

Construction d'un groupe de Water - Closets publics

Une des plus grandes faiblesses dans le domaine de l'hygiène consistait dans le fait que Gruissan n'était pas pourvu de Water-Closets publics.

Le Conseil précédent avait tâché d'éluder ce problème si bien que, dès notre installation, nous étions saisis d'un projet de construction qui avait fait l'objet de l'approbation de l'administration locale et de l'autorité supérieure.

Il nous restait donc à en assurer 1° Le financement.
2° La réalisation.

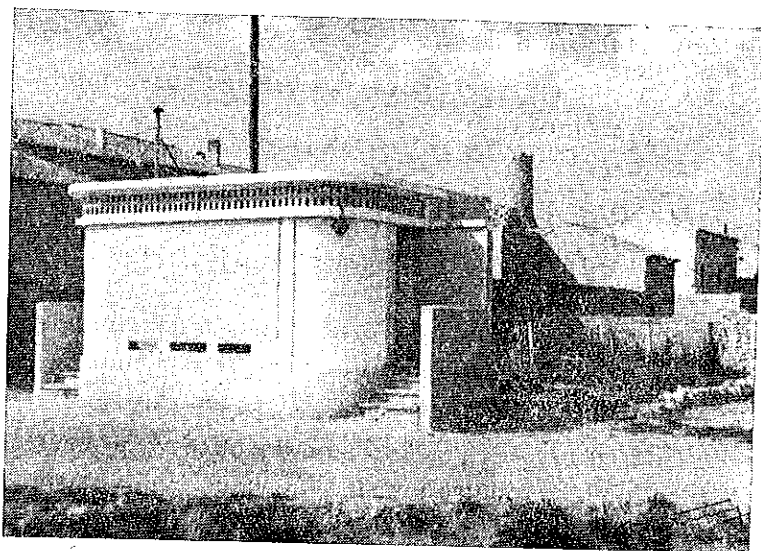
Après étude du contenu du dossier, le Conseil Municipal fut choqué par la conception relative à l'œuvre prescrite, par le volume des travaux projetés et par un aspect luxueux qui ne lui semblait pas séant.

Il demanda la modification du projet précité et se heurta à toutes sortes de difficultés.

L'exécution des travaux fut retardée d'une année par les multiples démarches qui étaient engagées

En conclusion, si aucun changement ne pouvait se produire dans les superstructures des édifices, les infrastructures devaient néanmoins être modifiées par la suppression d'importantes fosses septiques qui quoique pré vues, furent cependant supprimées.

Pourvus du tout à l'égout, ces water-closets fonctionneront d'une façon parfaite quand le régime d'adduction d'eau sera lui-même amélioré, permettant un écoulement rationnel et normal.



Réfection des rues

Le réseau de voirie locale était épouvantablement défectueux.

Les rues de Gruissan, pavées de cailloux ronds usés par les siècles, et devenues sans forme, ne pouvaient faciliter la circulation.

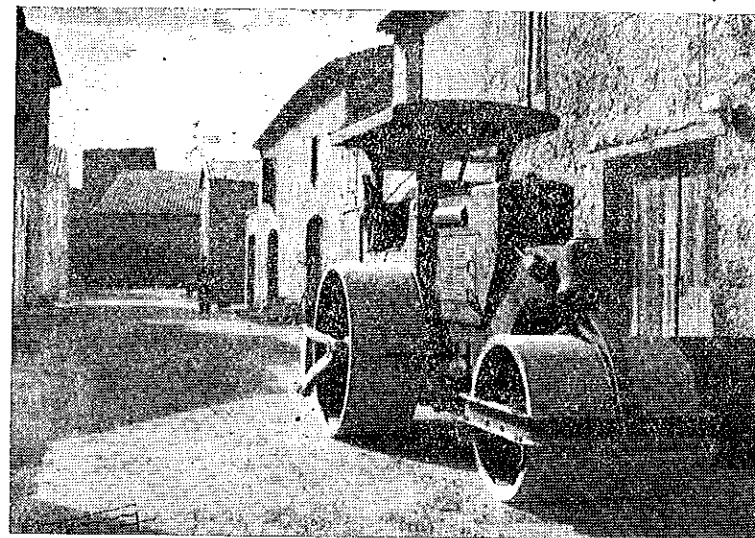
Les eaux de pluie, aussi bien que les eaux usées, pénétraient par infiltration, et le village se trouvait parfois transformé en vaste mare où l'eau stagnante se le disputait à la boue accumulée dans tous les coins.

Une telle situation ne répondait plus aux conceptions actuelles de l'hygiène publique et le Conseil, par la mise en route de considérables travaux, s'employa à moderniser.

C'est bien dans ce domaine de la vie publique que le Conseil a soutenu pendant quatre années les plus coûteux et les plus pénibles efforts.

A ce jour toutes les rues habitées de la commune ont été macadamisées.

C'est en s'en rapportant au plan de figuration ci-joint que l'on peut se rendre compte du vaste programme réalisé à ce sujet et il est aisé de conclure que cette réalisation situe définitivement notre village dans le cadre des petites cités rurales modernes et coquettes. Voies goudronnées (y compris chemin de la Plage) : 4665 mètres.



Construction de caniveaux et de trottoirs

L'aménagement du village, résultant de la création d'un réseau de voirie moderne, a été complété par l'amélioration sensible de l'écoulement.

En bordure, chaque rue du village se trouve pourvue de caniveaux et de trottoirs construits en ciment.

4 000 mètres de caniveaux et de trottoirs ont permis de parfaire l'écoulement précité, améliorant l'ensemble aussi bien du point de vue esthétique qu'utilitaire.

Le Conseil a fait également cimenter sur toute leur surface quelques petites impasses et places publiques.

La butte du château a été aménagée par la construction de murs de soutènement.

Alimentation eau potable

En 1949, le Conseil Municipal a été amené à constater la qualité douteuse de l'eau alimentant la commune (analyses déjà opérées en 1933 et 1938) Des analyses prélevées à divers points de la canalisation donnaient les résultats suivants : (3 Août 1945)

	colibacilles par litre
orifice Source d'Argent (point de captage)	50
bassin de Brunet	400
fontaines publiques.	300

Le Directeur départemental de la Santé établissait un rapport en date du 16 Août 1949 préconisant des mesures immédiates à prendre pour améliorer la qualité de cette eau et en augmenter le débit. Les travaux entrepris très rapidement ont porté sur :

1— *Source d'Argent* : déplacement du point de cap-

tage par un tuyau acier de 100 ^m/_m de diamètre, longueur totale 175 mètres. Nous ne pouvons que rendre hommage aux techniciens et ouvriers qui ont réalisé ces travaux dans des conditions très difficiles (éclairage à l'intérieur de la grotte, transport de matériaux, passages dangereux). (v. croquis)

— Fermeture de la grotte, protection du réservoir de jonction avec la source du Gourp.

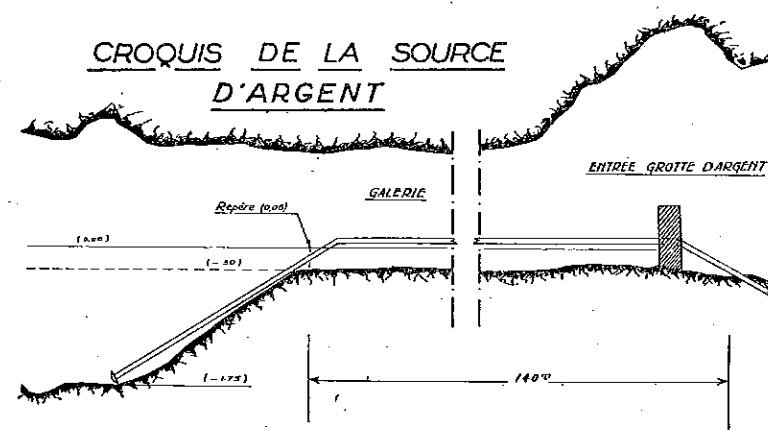
2 — *Bassin de Brunet* : enlèvement des dépôts, cimentage du radier, grille de protection du trop-plein.

3 — *Canalisation* : changement de la vanne et des embranchements à l'entrée du village.

Tous ces travaux, terminés avant la fin de l'été 1949, donnaient des résultats très satisfaisant, contrôlés par une analyse des eaux effectuée le 6 Juin 1950 :

	colibacilles par litre
Source d'Argent (nouveau point de captage)	0
Bassin de Brunet	0
Fontaines publiques	0

Un contrôle annuel, effectué par le laboratoire de bactériologie du Centre Hospitalier de Carcassonne, continue à donner des indications satisfaisantes quant à la qualité de l'eau (dernière analyse : le 18 Février 1953).



Travaux à la Source d'Argent

Concessions d'eau potable

Encouragé par le résultat de ces travaux, le Conseil songea que l'octroi de concessions privées d'eau potable donnerait à la population de grandes satisfactions, sous la réserve faite auprès des usagers que pendant les mois d'été, l'usage de leur installation resterait assujéti aux fluctuations du débit provoquées par la sécheresse.

Près de 3.000 concessions sont à ce jour installées, avec l'aide du Conseil Municipal. En plus du financement des travaux de terrassement, le Conseil a assuré l'installation de tuyaux collecteurs munis de vannes de sûreté, sur une longueur totale de 1065 mètres.

(v. plan détaillé)

Démolition d'immeubles

2 immeubles, menaçant ruine ont été démolis dans des conditions difficiles et dangereuses : rue Arago et rue Kléber.

A leur place, deux espaces clairs et propres (le 1^{er} cimenté et avec fontaine dans l'angle) démontre notre souci de bien finir tout travail entrepris. Et ce ne sont pas les immeubles voisins qui pourront se plaindre !

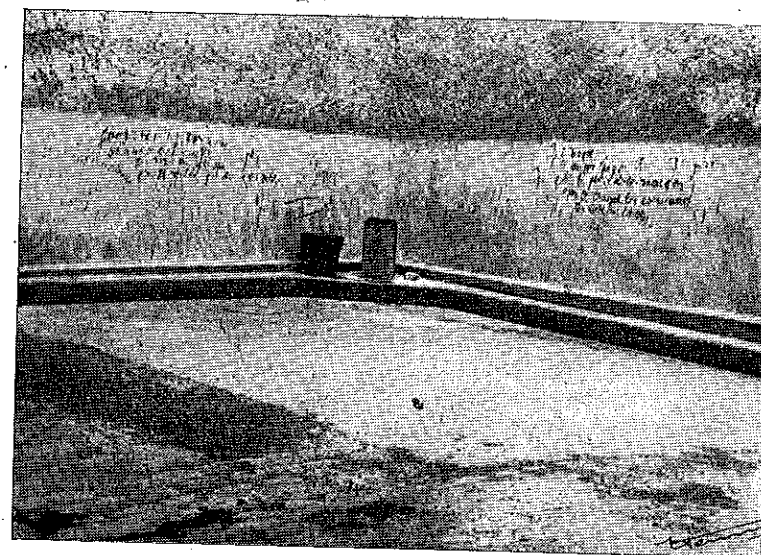
(v. photo)

Les water closets de l'Ecole des Filles, installés dans une rue et les 2 murs obstruant cette rue ont été abattus et permis l'ouverture d'une artère de plus en plus fréquentée.

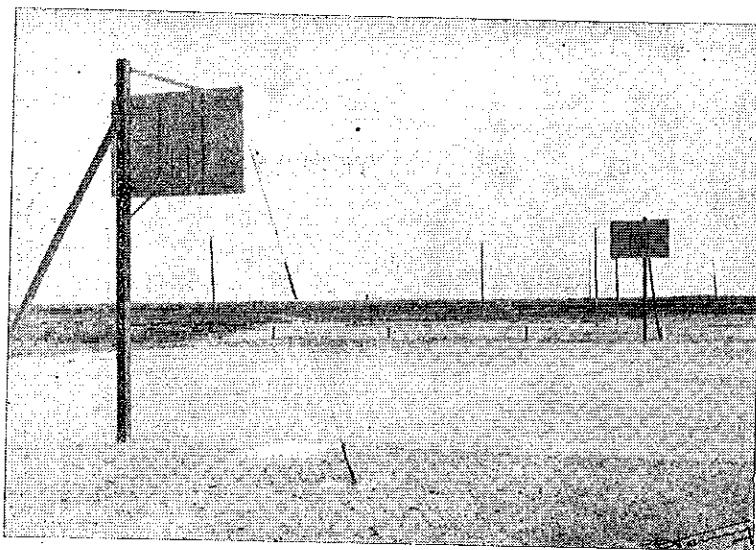
Les abreuvoirs pour animaux domestiques, installés au bord de l'avenue de la Plage, et incompatibles avec l'hygiène publique, ont également été enlevés.



Démolitions d'autrefois

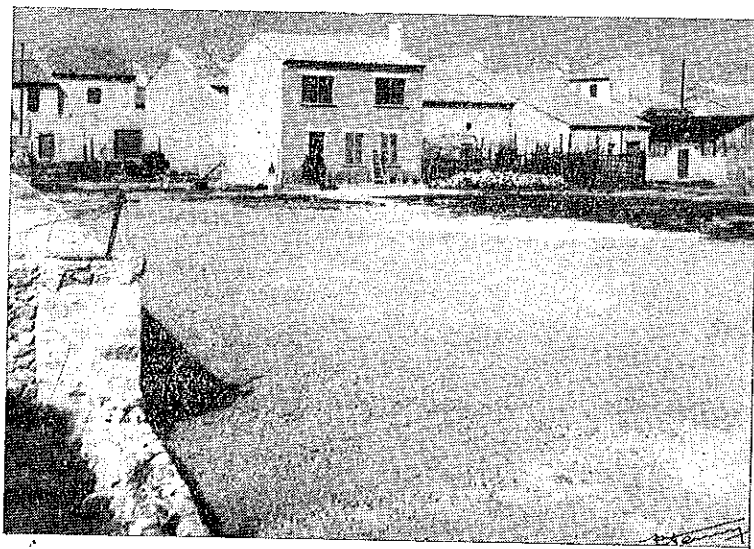


Démolition actuelle



Travaux d'assainissement

Nous avons dit au début du Bulletin d'information que l'assainissement général du village avait été une préoccupation constante et primordiale du Conseil Municipal. Un coup d'œil jeté sur les plans et sur les photos annexés montre l'ampleur de cette tâche :

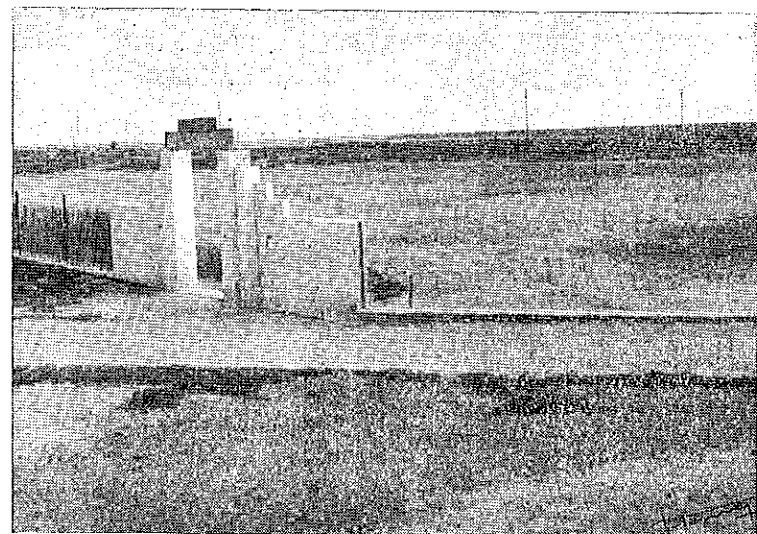


— Terrain de rugby et terrain de Basket-Ball, jeu de boules, édifiés sur l'emplacement de marais pestilentiels et véritables nids d'infections aux abords immédiats du village, terrains souvent inondés ! Avec quelle joie intense, quelle satisfaction profonde ne voyons-nous pas, presque chaque soir, enfants, jeunes gens, hommes et vieillards venir se détendre, courir, se distraire, ou simplement se promener ! Se rappelle-t-on à présent les trous pleins d'eau stagnante, les touffes de joncs, les fossés d'eau boueuse les tamarins enchevêtrés, sans parler des rangées de . . . sentinelles ?

Citons cependant quelques chiffres :

	(m ³ de matériaux transportés)
Terrain de basket-ball et environs :	2.500 mètres cubes
Terrain de rugby :	7.800 mètres cubes
Trou de l'Ecole de garçons	2.000 mètres cubes

(v. plan)



Loisirs

Toutes les fêtes organisées (Mi-Carême, St Pierre), les manifestations publiques, (course cycliste, Congrès des Combattants-Prisonniers de Guerre, Commémoration du Cinquantenaire de la Fédération Nationale des Ouvriers Agricoles), ont trouvé une aide efficace dans le Conseil Municipal. Si une véritable Salle des Fêtes n'a pu être édifiée, le terrain en a du moins été acheté et devient propriété communale.

Bureau de bienfaisance

Les membres du Bureau de bienfaisance n'ont eu heureusement que peu de misères à soulager, de services à rendre mais ils l'ont toujours fait, en accord avec l'ensemble du Conseil Municipal, sans distinction de personnes ou d'idées. Des transports de malades ont été effectués à Narbonne, Montpellier, Toulouse, (souvent avec nos voitures particulières), du bois de chauffage distribué, des secours alimentaires accordés pour une somme s'élevant en 5 ans à 170 000 frs (lait, pain, denrées diverses).

Dans le Domaine Social notre soutien effectif à la Classe Ouvrière

Le plein épanouissement de l'action sociale du Conseil Municipal s'est particulièrement illustré, tout au long de son mandat, par le soutien constant, effectif moral et matériel apporté à la classe ouvrière.

C'est dans ce domaine qu'il s'est magistralement distingué.

A la minute où nous rédigeons ce bulletin d'informations municipales, nous relevons que 97 travailleurs

journaliers ont contribué à l'accomplissement de nos tâches.

Chacun d'eux a collaboré à la réussite de nos entreprises.

Rendons l'hommage qui revient à tous ces ouvriers qui ne voyaient pas seulement la nécessité de travailler pour vivre, mais qui concevaient la grandeur du but poursuivi dans la voie de la RENAISSANCE GRUISSA-NAISE.

Grâce à leur conscience professionnelle, à leur dévouement à la cause publique, la municipalité a pu progresser et toujours aller de l'avant.

Les îlots insalubres disparaissaient, tandis qu'aux lieux et places d'anciens marécages, on voyait apparaître des terrains de sport ou de grandes et belles places publiques.

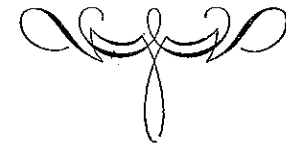
Les chantiers ouverts à toute la classe ouvrière ont permis la mise en œuvre de 7893 journées de travail salarié mais productif.

Quelle éloquence peuvent avoir les chiffres lorsqu'ils expriment aux hommes de semblables vérités.

Devant la portée politique, économique et sociale de cette magnifique collaboration, le Conseil Municipal, fort de ses actes, croit devoir se dispenser de toute comparaison.

Il laisse à chacun la latitude d'en faire pour son propre compte.

Travaillant dans le même esprit, la main d'œuvre artisanale, pendant la durée du mandat, a effectué une capacité d'ouvrages inscrite aux comptes de la commune, pour une valeur de 3.481.764 francs.



Gzissanaises,

Gzissanais,

Notre tour d'horizon a pris fin. Nous ne saurions achever sans remercier les services financiers et techniques, qui nous ont aidés et souvent compris dans notre tâche.

Conscients de l'œuvre accomplie, heureux si nous avons réalisé la plupart de vos légitimes désirs, nous laissons ce Bulletin à vos réflexions et à votre souvenir.

Le Conseil Municipal

Avril 1953

